

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.079.B

**Vérification et
maintenance des
installations de
détection intrusion de
Grand Angoulême et
du SMAPE (2 lots) :
avenants de
prolongation**

LE TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2021**

Secrétaire de séance : Isabelle MOUFFLET

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à François NEBOUT, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Pascal MONIER

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION DE GRAND ANGOULEME ET DU SMAPE (2 LOTS) : AVENANTS DE PROLONGATION

Par délibération n°30 B du 3 mars 2016, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant la vérification et la maintenance des installations de détection intrusion de GrandAngoulême – 2 lots.

La commission d'appel d'offres du 16 novembre 2017 a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 « Vérification et maintenance des installations de détection intrusion » à l'entreprise BRUNET- 20 rue des bosquets- ZI des Agriers- 16 000 ANGOULEME,
- Le lot 2 « Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de GrandAngoulême » à l'entreprise DOMOVEIL- 125 rue de Tourcoing- 59 100 ROUBAIX.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Par délibération n°89 B du 29 octobre 2020, un avenant a été passé afin de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 5 juin 2021.

La procédure de renouvellement du marché n'étant toujours pas finalisée, il convient de prolonger lesdits accords-cadres jusqu'au 5 décembre 2021 soit une durée totale de 4 ans.

L'avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 à l'accord-cadre pour la détection intrusion- lot 1 « Vérification et maintenance des installations de détection intrusion » et un avenant n°3 au lot 2 « Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de GrandAngoulême » ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 5 décembre 2021 et sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué en charge de la commande publique à signer l'avenant 2 au lot 1 et l'avenant 3 au lot 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 juin 2021

Affiché le :

11 juin 2021



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION, TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE

Appel d'offres ouvert

**Lot n°2 : Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de
GrandAngoulême et du SMAPE**

Avenant n°3

Marché n°17161

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent
avenant par délibération n° 2020.10.089.B en date du 29 octobre 2020.

ANCIEN TITULAIRE DU MARCHE

JEFF BRA
SASU
125 rue de Tourcoing
59100 ROUBAIX

Numéro d'identité d'entreprise : 844 079 343 00035
Code APE : 8020Z
Immatriculée au RCS sous le n° 844 079 843 R.C.S Lille Métropole
Représentée par son locataire gérant Jean-François Brasselet

ANCIENNES COORDONNEES BANCAIRES

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02873	48906300200	63	Roubaix Hôtel de ville

NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE

DOMOVEIL
SARL
125 rue de Tourcoing
59100 ROUBAIX

Numéro d'identité d'entreprise : 394 952 782 00016
Code APE : 8010Z
Immatriculée au RCS sous le n° : 394952782 Lille Métropole
Représentée par son manager commercial : Ghesquiere Sébastien

NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30027	17528	00020185401	18	CIC Roubaix Tourcoing Entreprises

IMPUTATION BUDGETAIRE

6283 et 6288

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 5 décembre 2017
Date de notification du marché : 7 décembre 2017
N° du marché : 17161

MONTANT DU MARCHE

La marché est un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n° 1 avait pour objet le changement de la situation juridique de l'ancienne SARL DOMOVEIL en SASU JEFF BRA du fait de la reprise de la SARL DOMOVEIL par la société SASU JEFF BRA.

L'avenant n° 2 avait pour objet la fin de la location gérance et le changement de la situation juridique de la SASU JEFF BRA du fait de la reprise par la SARL DOMOVEIL.
Il avait également pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 juin 2021.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 décembre 2021, soit une durée d'accord-cadre de 4 ans maximum.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

– Modification de l'article 1.4 du CCAP

L'article 1.4 Durée et délais d'exécution rédigé initialement comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

est désormais rédigé comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

Il sera renouvelable une troisième fois pour une période allant de la reconduction jusqu'au 5 juin 2021.

Il sera renouvelable une quatrième fois pour une période allant du 6 juin 2021 jusqu'au 5 décembre 2021.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Pour le Président, par délégation,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION, TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE

Appel d'offres ouvert

**Lot n°1 : Vérification et maintenance des installations de détection intrusion de
GrandAngoulême et du SMAPE**

Avenant n°2

Marché n°17160

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent
avenant par délibération n° 2020.10.089.B en date du 29 octobre 2020.

TITULAIRE DU MARCHE

BRUNET
SAS
20 rue des Bosquets
16000 ANGOULEME

Numéro d'identité d'entreprise : 389 818 907 00211
Code APE : 4321A
Immatriculée au RCS sous le n° 389 818 907
Représentée par Sébastien MICHEAUD, responsable d'agence

IMPUTATION BUDGETAIRE

6283 et 6288

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 5 décembre 2017
Date de notification du marché : 6 décembre 2017
N° du marché : 17160

MONTANT DU MARCHE

La marché est un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n° 1 avait pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 juin 2021.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 décembre 2021, soit une durée d'accord-cadre de 4 ans maximum.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

– Modification de l'article 1.4 du CCAP

L'article 1.4 Durée et délais d'exécution rédigé initialement comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

est désormais rédigé comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

Il sera renouvelable une troisième fois pour une période allant de la reconduction jusqu'au 5 juin 2021.

Il sera renouvelable une quatrième fois pour une période allant du 6 juin 2021 jusqu'au 5 décembre 2021.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Pour le Président, par délégation,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI